



DECLARATION DE DETENTION DE CHIENS DANGEREUX

PIECES A PRESENTER :

DETENTEUR

- Pièce d'identité du propriétaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance "responsabilité civil" datant de moins d'un an avec mention pour les chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégories
- Attestation d'Aptitude (délivrée après le suivi de la formation visée à l'article L.211-13-1 du code rural)

CHIEN

- Pièce d'identification du chien
- Carnet de santé de l'animal avec vaccin à jour (certificat antirabique datant de moins d'un an et rappels)
- Certificat de naissance ou de pedigree
- Evaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural
- Certificat de stérilisation (pour les chiens de la première catégorie)
- Original du Passeport Européen

La Police Municipale.